

PROGRAMME Ville de Québec

Valcourt

CERTIFICAT DE QUALIFICATION DU FABRICANT

Ceci est votre preuve que le produit Valcourt que vous avez acheté est admissible au programme de la ville de Québec.

Programme de retrait ou de remplacement des appareils de chauffage à combustible solide non certifiés

La subvention s'applique aux appareils achetés à partir du 3 mai 2021.

RÉSUMÉ:

Le présent document atteste que l'appareil à combustible solide énuméré ci-dessous répond aux critères du programme de la Ville de Québec visant à encourager le retrait ou le remplacement des poêles, fournaises ou chaudières à combustible solide qui ne sont pas certifiés EPA ou CSA B.415.10 en ce qui concerne les particules fines émises dans l'atmosphère.

Les propriétaires doivent consulter le programme pour déterminer s'ils sont admissibles à une subvention éventuelle.

Pour en savoir plus, visitez le site : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/habitation/appareils-chauffage-bois.aspx>

MODÈLES VALCOURT QUALIFIÉS



FOYERS À BOIS

FP10R
FP10RS
FP12R
FP15
FP15A
FP18

Marc-Antoine Cantin, President CEO

"Sous peine de parjure,

Je déclare avoir examiné cette déclaration de certification, et qu'au meilleur de ma connaissance, les faits sont vrais, corrects et complets".

Mai 2021.